

No de résolution
ou annotatif

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 8 juillet 2024, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller au siège # 6

Est absent :

Monsieur Emile Dubé	conseiller au siège # 4
---------------------	-------------------------

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2024
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompréhensibles
6. Comptes
7. Transfert de crédits
8. Correspondances
9. Offre de services regroupés - MRC des Basques
10. Finalisation et approbation du contrat de débroussaillage dans les rangs
11. Offre de service – Programme annuel du contrôle de la végétation
12. Entente intermunicipale relative au service de l'entretien du réseau d'épout
13. Avis de motion du Règlement #313 relatifs aux transporteurs lourds dans le chemin Taché O. et le rang des Fronteaux O
14. Présentation du Règlement #313 relatifs aux transporteurs lourds dans le chemin Taché O. et le rang des Fronteaux O.
15. Demandes diverses du comité du 100^{ième} de Sainte-Rita
16. Vérification mécanique du camion Volvo
17. Renouvellement formation des secouristes
18. Fermeture du bureau municipal pour vacances estivales

19. Dossier

- 19.1. Voirie été, hiver
19.1.1. Demande de soumission pour sel à abrasif
19.1.2. Demande de soumission pour sable à abrasif
- 19.2. Étangs
- 19.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
- 19.4. Comité des Loisirs
- 19.5. Bibliothèque la Biblioritoise
- 19.6. Corporation Premier Jalon
- 19.7. Corporation Touristique
- 19.8. Cuisine collective
- 19.9. Action municipale et famille
- 19.10. Jardins Rita de Cascia
- 19.11. Cimetièrre l'heRITAge

20. Varia

21. Période de questions
22. Clôture de la session

Il est proposé par monsieur **Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté après y avoir ajouté le point suivant :

- 19.1.3 Programmation #1 -Travaux TECQ 2025-2029

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par monsieur **Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 75 510.06\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO ENVIRO LAB	analyse eau	635.00 \$
ALIN RIOUX JARDINIER	trois jardinières	213.85 \$
ASCENSEURS CLOUTIER	entretien plate-forme élévatrice et clé de porte	237.95 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	outil à louer	121.47 \$
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE	abat-pousière	12 780.05 \$
LES ATELIERS S.R.M. INC.	Vérification volvo	294.78 \$
BUANDERIE RIVIÈRE-DU-LOUP	salopette, sarraux, serviettes	235.70 \$
BUROPRO CITATION	copies	180.47 \$
CENTRE DU CAMION LABONTÉ	shock	288.54 \$
CORDONNERIE BÉRUCA	réparation	34.49 \$
ECOCED	fibre de terrain de jeux	482.90 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	ordinaire sans plomb, diesel,	3 541.79 \$
ÉPICERIE CHEZ MARLÈNE	bon achat, eau, papier toilette et main, verre, sac	787.02 \$
FOM	Teqç rechargement granulaire, pavage à l'église	1 878.50 \$
GLS. LOGISTICS	cueillette et livraison	64.91 \$
JEAN-PIERRE LEBLOND	lavage de vitres	459.90 \$
LIVRAISON ML	carburant	17.03 \$
MRC LES BASQUES	Rap. Téléphone, extension, longue distance, d'id.	129.17 \$
NORDIKEAU	suivi installations de traitement eaux usées	13 797.00 \$
PIÈCES D'AUTOS M. MICHAUD	tour droite intérieure arrière gauche	264.44 \$
PIÈCES D'AUTOS TROIS-PISTOLES	lubrifiant	50.28 \$
PNEUS FD INC.	pièces	216.09 \$
QUINCAILLERIE ST-CYPRIEN	J-Trim	25.27 \$
RES. NATURELLES & FORETS	mutation	12.00 \$
SANI EXPRESS	papier à main et papier hygiénique	311.18 \$
SUPERVAL INC.	temp sensor - sight glass	191.18 \$
UNORIA COOPÉRATIVE	teinture, tremclad, pinceaux, crédit	173.52 \$
Total		37 424.48 \$

Il est proposé par monsieur **Danny Michaud** et résolu unanimement:

QUE les comptes au montant de 37 424.48\$ soient approuvés et payés.

2024-07-08-03

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 37 424.48\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. TRANSFERT DE CRÉDITS

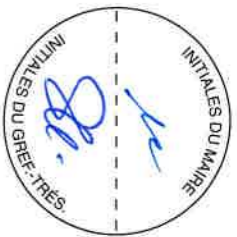
Il est proposé par monsieur **Pascal Lavoie**;

2024-07-08-04

QU'un montant de 1 065,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
autres serv. Techn.	213 000 419	évaluation serv. Prof.	215 000 417	1 000.00 \$
assurance biens	241 500 429	sable	270 150 622	15.00 \$
articles quincaillerie	270 150 641	sable	270 150 622	50.00 \$
		total		1 065.00 \$

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

8. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

9. OFFRE DE SERVICES REGROUPÉS POUR LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT – MRC DES BASQUES

ATTENDU QUE la MRC des Basques propose aux municipalités qui la composent l'opportunité de faire un plan de développement local dans un processus uniformisé dans le but de réduire la charge de travail nécessaire à sa réalisation sur les fonctionnaires locaux;

ATTENDU QUE les objectifs de la démarche sont :

1. Uniformiser les documents de présentation et le partage des informations contenues dans les plans de développement locaux;
2. Accompanyer les municipalités dans la réalisation d'un plan de développement qui leur ressemble avec des ressources professionnelles et spécialisées;
3. Créer des outils collectifs pour faciliter la gestion des plans de développement et faciliter le jumelage de projet lorsque ce sera possible.

ATTENDU QUE l'estimation des coûts du projet est de l'ordre de 125 000,\$ qu'il est financé par les fonds de la MRC (FRR volet4, entente en développement social), la SADC des Basques ainsi que par les municipalités participantes au coût de 1 000,\$/municipalité;

Il est proposé par madame **Christine Charlebois** et unanimement résolu par les conseillers présents;

-07-08-05

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent d'adhérer à l'offre de services regroupés de la MRC des Basques pour réaliser un plan de développement local des municipalités et acceptent de verser la contribution de la Municipalité de 1 000,\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 1 000,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

10. FINALISATION ET APPROBATION DU CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE DANS LES RANGS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire faire faire le débroussaillage et le contrôle de la végétation dans les rangs de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entrepreneur en Dénéigement Stéphane Lagacé de Saint-Clément nous a fait une offre de service avec un taux réduit considérant le nombre de kilomètre à effectuer et qu'il possède l'équipement et les compétences nécessaires pour procéder aux travaux;

Il est proposé par monsieur **Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

-07-08-06

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita autorise la dépense de 24 345,96\$ taxes incluses pour le chemin Taché Ouest et le rang 4, la dépense de 30 100,46\$ taxes incluses pour le chemin des Sept-Lacs, la route Neuve ainsi qu'une partie des Fronteaux Ouest et finalement autorise le même traitement dans le chemin Taché Est et le chemin du Lac-St-Jean pour un montant estimé à 17 000,\$ avant taxes et que ses travaux seront payés à même les surplus accumulés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 54 446,42\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

11. OFFRE DE SERVICE – PROGRAMME ANNUEL DU CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

ATTENDU QUE l'entrepreneur en Dénéigement Stéphane Lagacé de Saint-Clément nous propose un programme annuel du contrôle de la végétation pour l'an prochain afin de maintenir les repousses suite à la première coupe effectuée au cours de la présente saison estivale;

ATTENDU QUE les frais du Programme annuel pourrait s'élever approximativement à un peu plus de 25 000,\$ taxes en sus, selon le nombre d'heures requises, pour tous les rangs (Taché Est-Ouest, Fronteaux Ouest, chemin du Lac-St-Jean, route Neuve et chemin des Sept-Lacs);

Il est proposé par monsieur **Pascal Lavoie** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

-07-08-07



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent l'offre du Programme annuel du contrôle de la végétation pour l'année 2025 considérant les montants investis au cours de cette année et ainsi maintenir un bon contrôle pour les années futures.

Adoptée

12. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUTS

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal (chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au service de surveillance, d'opération et d'entretien des réseaux d'égout et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rita souhaite que la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu apporte, par l'entremise de son responsable des réseaux d'aqueduc et eaux usées un service de surveillance, d'opération et d'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées et de distribution d'eau potable sur son territoire;

ATTENDU QUE l'employé responsable des opérations des réseaux d'aqueduc et d'égout de Saint-Jean-de-Dieu sera le responsable de la surveillance, de l'opération et de l'entretien des réseaux d'égout et de distribution d'eau potable sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rita, qu'il possède les compétences requises et reconnues pour effectuer le mandat le tout selon les normes exigées par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu présente une offre de service à la municipalité de Sainte-Rita pour le traitement de ses eaux usées et de distribution d'eau potable pour un montant de 17 500,\$ pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire travailler en collaboration intermunicipale avec les autres municipalités de la MRC des Basques;

ATTENDU QUE la signature de l'entente avec la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu mettra un terme à l'entente avec la compagnie Nordikeau de Joliette présentement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur **Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2024-07-08-08

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent l'entente intermunicipale relative au service de surveillance, d'opération et d'entretien des réseaux d'égout et de distribution d'eau potable avec la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et ainsi de mettre fin à l'entente avec la compagnie Nordikeau.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 17 500,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

13. AVIS DE MOTION DU RÉGLEMENT # 313 RELATIFS AUX TRANSPORTEURS LOURDS DANS LE CHEMIN TACHÉ OUEST ET LE RANG DES FRONTAUX OUEST

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Jean Gagnon, conseiller au siège # 1, qu'un projet de règlement est présenté au point 13 de la présente séance concernant le transporteur lourd dans le chemin Taché Ouest ainsi que dans le rang des Frontaux Ouest.

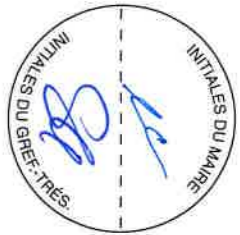
14. PRÉSENTATION DU RÉGLEMENT # 313 RELATIFS AUX TRANSPORTEURS LOURDS DANS LE CHEMIN TACHÉ OUEST ET LE RANG DES FRONTAUX OUEST

Monsieur Jean Gagnon, conseiller au siège # 1, présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement # 313 relatif à l'interdiction de la circulation des transporteurs lourds et des véhicules-outils sur le chemin Taché Ouest, le tout conjointement avec la municipalité de Saint-Cyprien, ainsi que dans le rang des Frontaux Ouest à partir de la route 295 jusqu'à la jonction de la route Neuve.

15. DEMANDES DIVERSES DU COMITÉ DU 100^{ÈME} DE SAINTE-RITA

ATTENDU QUE le comité organisateur du 100^{ème} de Sainte-Rita nous fait part de diverses demandes le tout afin de faciliter la mise en place, l'élaboration et les commodités nécessaires à la réussite de l'évènement qui se compose comme suit :

- Résolution municipale permettant une parade le vendredi 26 juillet
- Demande des permis de bar couvrant tous les jours de festivités intérieurs et extérieurs
- L'accès aux locales pour l'installation des expositions, décorations et autres
- Un employé municipal pour opérer le chargeur pour le montage et le démontage du chapiteau
- Autorisation d'apposer des pancartes sur les abords des rues et au Centre Multifonctions



No de résolution
ou annotation

2024-07-08-09

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- Les clés requises pour la bonne gestion des accès aux différents locaux

ATTENDU QUE les demandes qui concernent le comité des Loisirs devront être faites aux personnes concernées siégeant sur ce comité;

Il est proposé par monsieur **Dany Quellet** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal autorisent la tenue d'une parade de chars allégoriques à partir du haut de la rue de l'Église Est pour se terminer au bout de la rue Principale Sud en autant qu'une demande de permis d'événements spéciaux soit adressée au Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec (MTQ);

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita sont en accord avec les diverses demandes du comité du 100^{ème} en autant que des personnes désignées soient responsable des clés et veillent à bien encadrer chaque activité qui auront lieu à l'intérieur du Centre Multifonctions ou sur ses terrains à l'extérieur.

Adoptée

16. VÉRIFICATION MÉCANIQUE DU CAMION VOLVO

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil du dépôt du certificat de vérification mécanique effectuée par les Ateliers SRM Enr. (1850-2096 Québec Inc) de Trois-Pistoles pour le camion Volvo en date du 18 juin dernier. Suite à cette confirmation, le camion est donc conforme et prêt à circuler pour la prochaine saison 2024-2025.

17. RENOUVELLEMENT FORMATION DES SECOURISTES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita peut bénéficier de trois (3) inscriptions gratuites pour la formation *Secourisme en milieu de travail* de la Formation Urgence Vie reconnu par la CNESST;

ATTENDU QUE madame Sergine Gagnon, messieurs Robert Lebel et Charles-Edouard Viau pourraient bénéficier de cette formation en tant qu'employés de la municipalité;

Il est proposé par madame **Christine Charlebois** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2024-07-08-10

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita autorisent l'inscription de ces trois employés pour la prochaine formation prévu les 2 et 9 octobre 2024;

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de repas pour les trois participants soient remboursés.

Adoptée

18. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR VACANCES ESTIVALES

ATTENDU QUE les employés municipaux doivent prendre leurs vacances annuelles au cours de l'année;

ATTENDU QUE les semaines prévues à cette fin sont les semaines du 15 au 29 juillet et du 22 au 26 juillet prochain;

Il est proposé par monsieur **Pascal Lavoie**;

2024-07-08-11

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période du 15 au 26 juillet inclusivement pour les vacances annuelles des employés municipaux (bureau) et qu'un avis soit affiché sur le babillard afin d'en aviser la population, le bureau sera réouvert à partir du lundi 29 juillet pour son horaire habituelle.

Adoptée

19. DOSSIER

19.1 VOIRIE ÉTÉ HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- L'abat poussière a été épanché sur nos rangs de gravier le 22 juin dernier
- Le terrain du parcours d'hébertisme est maintenant finalisé

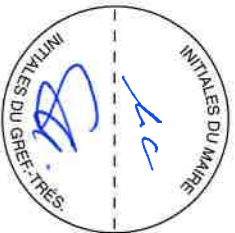
19.1.1. DEMANDE DE SOUMISSION POUR SEL À ABRASIF

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita évalue à + ou - 27 tonnes de sel pour faire l'abrasif pour la saison 2024-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire demander des soumissions sur invitation auprès de trois entreprises de sel;

Il est proposé par monsieur **Pascal Lavoie**;

2024-07-08-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- La bibliothèque est fermée en soirée pour les 2 prochains mois mais demeure accessible en journée sur les heures d'ouverture du bureau municipal

19.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA sera à prévoir d'ici août prochain
- Les documents du comptable tel que le rapport financier seront prêts sous peu

19.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, étant absent, aucun retour pour l'instant.

- Les préparatifs pour la tenue du festival de l'Érable vont bon train
- L'AGA devrait être planifié dans les prochains mois, les documents sont présentement entre les mains du comptable

19.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le tout est en arrêt pour la période estivale, de retour en septembre.

19.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- La rencontre citoyenne dans le cadre de la politique familiale, a eu lieu le 27 juin dernier
- Les données sont concluantes et serviront à rédiger la politique

19.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Dans l'ensemble le jardin et la serre se portent bien malgré quelques doryphores sur les plants de pommes de terre
- Victoria, l'aide horticole, fourni une aide précieuse pour la gestion des tomates dans la serre
- Les bénévoles sont présents et constants à chaque semaine

19.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le gazébo est finalisé et a déjà été utilisé lors des 2 dernières mises en terre

20. VARIA

Aucun point n'a été ajouté.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions en liens avec la voirie municipale ont été adressé au conseil par des citoyens présents dans la salle.

22. CLÔTURE DE LA SESSION

À 21 h 00 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur **Danny Michaud**,

QUE la présente séance soit close.

2024-07-08-15

Adoptée à l'unanimité

Signé :

Président d'assemblée

Directrice générale / greffière-trésorière